

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 22/11/2024

Reçu en préfecture le 22/11/2024

Publié le

ID : 042-214201865-20241120-DEL_2024_095-DE



La date de publication est la date de réception par la préfecture

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Présents : 26
Votants : 31

Séance du 20 novembre 2024 à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.

Délibération :
N° DEL_2024_095

Date de convocation :

Étaient présents

M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Joséphine CALTAGIRONE, Mme Pascale FOURNIER, Mme Isabelle CHAUVE, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Esther BONCORI, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Nasira DEBBAH, Mme Séverine REYNAUD, M. Jean-Pierre GRANATA, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, Mme Katy BORREGO, M. Damien LEFORT, Mme Fanny LASSABLIERE

OBJET :
CONVENTION DE PARTENARIAT POUR
LE PARTAGE DES TRAVAUX D
ECLAIRAGE PUBLIC LOTISSEMENT LES
CASTORS

Étaient absents

Mme Nadia MEBARKI, Mme Cendrine BARLET

Ont donné pouvoir

Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT)
Leila MECHTAR (pouvoir à Céline CLAUDE)
Alexandre PETIAUX (pouvoir à Vincent BONY)
Jean-Louis VALENTE (pouvoir à Damien LEFORT)
Frédéric MARINELLI (pouvoir à Séverine REYNAUD)

Secrétaire de séance : M. Julien CHANELIERE

Rappel et référence(s) :

Considérant que le lotissement « les Castors » est situé conjointement sur la Commune de Rive-De-Gier et sur celle de Saint-Joseph
Considérant la tenue d'une réunion entre le Maire de la Commune de Rive-de-Gier et le Maire de la Commune de Saint-Joseph.

Contenu :

La présente délibération a pour objectif de définir et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat pour le partage des travaux d'éclairage public situé « lotissement les Castors », lequel est situé conjointement sur les deux communes.

Les travaux d'éclairage public concernent l'installation, la mise en conformité et l'entretien du réseau d'éclairage ainsi que le remplacement des lampadaires, la pose de nouveaux dispositifs d'éclairage, et tous autres travaux nécessaires au bon fonctionnement de l'éclairage public dans les parties communes du lotissement des Castors.

Les travaux seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du Siel et de la commune de Saint-Joseph.

Point financier :

Il est convenu que la commune de Saint-Joseph assurera dans un premier temps la totalité des dépenses afférentes aux travaux. La commune de Rive-de-Gier s'engage à rembourser à Saint-Joseph sa quote-part des coûts des travaux, qui est calculée proportionnellement à la répartition géographique des infrastructures d'éclairage public sur chacune des communes, à savoir :- Commune de Saint-Joseph : 67.50 % des coûts.- Commune de Rive-de-Gier : 32.50 % des coûts. Le coût total des travaux s'élève à 37 575.40€, et la quote-part à rembourser par Rive-de-Gier s'élève 12 210.00€ soit 32.50 % du coût total.

Proposition :

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le Maire à signer la convention de partenariat pour le partage des travaux d'éclairage public « lotissement des castors ».

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération

Le Maire,
Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,
Vincent BONY

Le secrétaire de séance,
Julien CHANELIERE